

## COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

-----

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du vendredi 2 septembre 2022

Nombre de membres  
du conseil municipal :

en exercice : **14**

présents : **12**

votants : **14**

L'an deux mil vingt deux

le deux septembre à dix-neuf heures et quinze minutes

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 29 août 2022

**Présents** : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes JORLAND Sandrine, SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mmes COUTURIER Nathalie, BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

**Excusés** : M FONCLAUD Dimitri (1 pouvoir à Mme SOULIER Laëtitia) et M MARION Bertrand (1 pouvoir à M MOTTET Stéphane).

**Secrétaire de séance** : Mme SOULIER Laëtitia.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 juin 2022, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Convention de partenariat avec la CCBPD pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de bâtiments publics**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention de partenariat avec la CCBPD pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de bâtiments publics puis il propose d'adopter la délibération suivante :

« Par délibération du 27 octobre 2021, la CCBPD approuvait son Plan Climat Air Energie Territorial, dans lequel la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments est un axe prioritaire.

Ce dernier prévoit de « doter chaque commune d'un diagnostic complet des consommations de son bâti pour orienter les rénovations et mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie ».

Pour avancer vers cet objectif, la CCBPD a dégagé des moyens en vue d'accompagner les communes de son territoire dans la transition énergétique de leur patrimoine. Elle a notamment répondu à l'AMI Sequoia en mars 2021, avec 7 EPCI du Rhône, coordonnée par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) et porté par le SYDER. Ce financement proposé par la FNCCR, a pour objectif d'aider les collectivités à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. Il est notamment conçu pour accompagner les collectivités qui devront appliquer le décret tertiaire pour leurs bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup>.

L'AMI Sequoia est mobilisable entre le 15 mars 2021 et le 15 mars 2023 et permet de financer :

1. La réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments publics,
2. L'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie de bâtiments,
3. La réalisation d'études de « simulations thermiques dynamiques ».

En s'appuyant sur les subventions disponibles dans le cadre de l'AMI Sequoia, la Communauté de Communes a souhaité proposer aux communes de son territoire :

1. Un soutien pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics,
2. L'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments publics.

Concernant ce premier service (soutien pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux), la CCBPD propose de réaliser un audit énergétique global (AEG) de bâtiments publics. Il s'agit d'une commande groupée de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou communautaires. L'objectif est d'avoir une vue globale des besoins du territoire en matière de rénovation énergétique de ces bâtiments publics. Le volume induit par une commande groupée à l'échelle du territoire, permet une réduction des coûts par économies d'échelle.

Ces diagnostics, ont pour objectifs :

- d'identifier les scénarios de travaux de rénovation énergétique qu'il conviendrait de réaliser pour atteindre deux objectifs du Décret tertiaire : 40% d'économies d'énergie d'ici 2030 et 60% d'économie d'énergie d'ici 2050,
- de réaliser un chiffrage estimatif du coût des travaux, des subventions mobilisables, des économies réalisées et d'un temps de retour sur investissement,
- à terme de réaliser des économies financières.

Une partie des études (pré-diagnostic) sera confiée à un bureau d'études, et une seconde (réalisation de scénarios permettant d'identifier les bouquets de travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs), sera réalisée par l'ALTE 69, qui sera ainsi à même de proposer un accompagnement renforcé aux communes. Elle pourra présenter les résultats des études de façon individualisée à chaque commune et les accompagner dans la compréhension des résultats et la définition des choix stratégiques à poser.

La commune de Belmont d'Azergues souhaite pouvoir bénéficier de ce dispositif pour que soit réalisé un diagnostic sur les bâtiments suivants : mairie et école/salle d'animation (même bâtiment).

Pour permettre la réalisation de ces diagnostics dans de bonnes conditions, la commune s'engage à :

- \*mandater la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la réalisation de ce diagnostic et la sollicitation de la subvention correspondante,
- \*désigner au sein de son équipe municipale un ou deux interlocuteurs privilégiés pour le suivi de la présente convention, nommé « référent rénovation énergétique »,
- \*transmettre par mail à l'ALTE 69 toutes les informations nécessaires à l'intégration des bâtiments à l'audit énergétique global,
- \*participer au coût du diagnostic en payant à la Communauté de Communes la somme de 400 euros par diagnostic, payable dès réception du rapport final et d'un état récapitulatif des dépenses.

A cette fin, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées qui a pour objet de définir les modalités du mandat confié par la Commune à la CCBPD, pour l'accès à ce service de réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, en bénéficiant des subventions disponibles dans le cadre de l'AMI Sequoia.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- se prononce pour la réalisation et le financement de deux diagnostics énoncés ci-dessus selon les conditions fixées par la convention précitée,
- autorise le Maire à signer la convention qui définit les modalités du partenariat entre la Commune et la CCBPD pour la réalisation de ces diagnostics énergétiques,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives permettant la concrétisation de ce partenariat.

#### **Désignation de « référents rénovation énergétique »**

Comme il est précisé dans la délibération qui vient d'être adoptée, pour permettre la réalisation des diagnostics énergétiques dans de bonnes conditions, la commune s'est

engagée à désigner au sein de son équipe municipale un ou deux interlocuteurs privilégiés pour le suivi de ladite convention, nommé « référent rénovation énergétique ».

Monsieur le Maire propose les candidatures de monsieur Samuel Gonnon, adjoint à la voirie et aux bâtiments communaux et celle de monsieur Pascal Lequien, conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte les deux candidatures et désigne monsieur Samuel Gonnon et monsieur Pascal Lequien « référents rénovation énergétique ».

La présente délibération accompagnée des coordonnées de chaque référent sera transmise à la CCBPD pour application.

### **Avis sur la révision du PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation) de la vallée de l'Azergues.**

Monsieur le Maire rappelle que la révision du plan du PPRNi de la vallée d'Azergues a été prescrite le 3 janvier 2019.

Les objectifs sont :

-de mettre à jour les données hydrologiques du PPRNi

-de prendre en compte les affluents qui ont peu ou pas été pris en compte dans la précédente étude

-de prendre en compte l'ensemble du bassin versant de l'Azergues qui passe de 28 à 53 communes

-de réaliser la cartographie hydro géomorphologique sur les parties amonts des bassins versants peu ou pas urbanisées

-d'établir une cartographie cohérente à l'échelle du bassin versant.

Le rôle de ce plan repose sur trois principes :

1. Dans les zones d'aléas les plus forts, interdire les constructions nouvelles et saisir les opportunités pour réduire le nombre de constructions exposées. Dans les autres zones, limiter les implantations humaines et réduire la vulnérabilité des constructions qui pourraient être autorisées.

2. Contrôler strictement l'extension de l'urbanisme dans les zones d'expansion des crues.

3. Eviter tout endiguement ou remblai nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

La procédure de révision est conduite par les services de l'Etat, en étroite association avec les communes concernées, les personnes et organismes associés et les citoyens.

Conformément à l'article R.562-7 du Code de l'environnement, le projet dudit plan doit être soumis à l'avis de l'assemblée délibérative de chaque commune concernée.

Monsieur le Maire présente le projet de révision du règlement, le bilan de la concertation et fait circuler en les commentant les cartes d'aléas et d'enjeux ainsi que le zonage réglementaire.

En conclusion, ce nouveau PPRNi prend en compte 53 communes et non 28 comme en 2008 et les affluents du cours d'eau moyen l'Azergues. Il a pris en compte les données pluviométriques de ces dernières années et les événements exceptionnels comme la crue de 2008, en sachant que la crue de 1983 est la crue centennale de référence. L'étude de l'ensemble du bassin versant des 53 communes a permis de réaliser la cartographie hydro géomorphologique sur les parties amont des bassins versants.

L'ensemble du conseil émet un avis favorable avec une réserve. Il souhaite inscrire la remarque suivante : la mise en aléas fort du petit ruisseau qui descend du village vers l'entrée du site des Varennes à droite de la RD 70 en zone rouge sur le plan de zonage semble exagérée malgré la pente.

Le dossier déposé en mairie sera conservé afin d'être mis à disposition des citoyens lors de la phase d'enquête publique.

### **Tarif des encarts publicitaires sur le bulletin intercommunal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous participerons au bulletin intercommunal et comme chaque année, les artisans, commerçants et entreprises de la région seront sollicités pour faire paraître un encart publicitaire dans les pages consacrées à

la commune. Il rappelle que ces montants peuvent être déduits du revenu catégoriel au titre de charge pour l'entreprise.

Il propose à l'assemblée de conserver les tarifs de l'an passé pour l'année 2022 à savoir :

• 1/16ème de page	50 €
• 1/8ème de page	90 €
• 1/4 de page	145 €
• 1/2 page	190 €
• 1 page	350 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

### **Ouverture du poste de secrétaire de mairie aux catégories A et aux personnes handicapées**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le poste de secrétaire de mairie était ouvert uniquement aux agents des catégories C et B. La secrétaire actuelle faisant valoir ses droits à la retraite en fin d'année, une vacance de poste a été déclarée au Centre de Gestion 69. La commune souhaite pouvoir recruter une candidate bénéficiant d'un avis favorable sur une demande d'équivalence la faisant bénéficier d'un recrutement direct au titre de son handicap sur le grade d'attaché territorial catégorie A. Il est donc proposé d'ouvrir le poste de secrétaire de mairie à temps complet aux catégories A ainsi qu'aux personnes handicapées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition applicable dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et dit que ce poste sera porté au tableau des effectifs de la commune et les crédits nécessaires prévus au budget communal.

### **Questions diverses**

- Travaux sur la commune

Concernant l'extension de l'école, jusqu'à présent les travaux suivent le calendrier prévu. Par contre, au mois d'août le couvreur n'a pas pu poser les tuiles sur le toit faute de livraison d'une partie des tuiles.

Pour l'aménagement du chemin du Beaujolais, les travaux sont terminés mais la réception n'est pas encore programmée. Il manque le marquage du passage piétons devant le parc public à l'angle de la rue Guillaume de Varey. Une place de stationnement doit être condamnée car elle empêche le propriétaire de la maison d'en face de garer son véhicule dans son garage. Une modification doit être également apportée au niveau du 233 du chemin. Le trottoir sur la RD 70 vers le pressoir côté champ est fissuré sur toute la longueur et nous attendons toujours la réponse au courrier d'une habitante, madame Leviavant. Un rendez-vous va être pris avec la société afin de solutionner ces points.

- Accessibilité des bâtiments publics aux PMR.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) a été signé le 22 septembre 2018 pour des travaux à réaliser à l'école, la salle d'animation, la mairie, l'église, le cimetière et le commerce pour une durée de 6 ans. Une partie des travaux a été réalisée pour un montant de 32.716,39 euros mais il reste encore des aménagements à effectuer à la mairie et à l'église principalement. Afin de terminer les travaux et ne pas perdre la subvention allouée, une demande de prolongation d'un an du délai de réalisation a été envoyée qui devrait être acceptée.

- Implantation d'antennes relai

\*Monsieur le Maire a signé le bail avec Free et une proposition pour la haie rédigée par madame Claudia Balavoine a été envoyée. Les travaux vont débuter cet automne.

\* L'emplacement en carrière de l'antenne SFR a été validé. La maison de retraite se situe à 200 mètres, la première maison de Belmont à 250 mètres et l'impact est d'environ 1 volt par mètre. Une réunion va être programmée avec la population comme ce fut le cas avec Free.

- Rentrée scolaire

L'effectif à la rentrée scolaire est de 101 élèves avec les mêmes enseignants et ATSEM que l'an passé. A noter que Léa Chasset est remplacée par Séverine Froidurot à la cantine et par Pauline Jovanovic à la garderie. Compte tenu du nombre important d'enfants à la garderie du soir, c'est Marie Malleville qui aidera le mardi soir et le jeudi soir.

- Conseil municipal d'enfants

Le conseil municipal d'enfants a prévu un certain nombre d'actions à mettre en place. Une opération nettoyage du village est programmée le samedi 24 septembre à partir de 9 heures. Des personnes volontaires sont recherchées pour encadrer les groupes d'enfants.

Un projet pour végétaliser l'école est à l'étude ainsi que pour installer un récupérateur d'eau. La réparation des cages de foot du city stade est programmée avec l'achat de nouveaux filets.

Les filets de tennis existants sur le city stade seront installés sur demande.

- Absence de l'agent polyvalent des services techniques

Monsieur Nicolas Favel, souffrant d'une hernie discale, est en arrêt maladie depuis le 3 juillet. Les médicaments et infiltrations n'ont eu aucun effet et il a rendez-vous avec un chirurgien le 12 septembre afin de savoir si la hernie est opérable ou non. Son absence risque d'être longue.

Afin d'assurer son remplacement, la préparation et le nettoyage de la salle d'animation lorsqu'elle est louée sont assurés par la société Bisson. Pour les tâches de nettoyage du village, arrachage de l'herbe, les poubelles etc...c'est la société l'Abri qui intervient. Monsieur le Maire remercie l'action de certaines personnes régulièrement mises à contribution comme messieurs Pascal Lequien, Samuel Gonnon, Claudia Balavoine ...et lui-même.

- Arrêté de sécheresse

L'arrêté préfectoral de mise en vigilance sécheresse est passé d'alerte renforcée à un niveau crise. Le tableau des mesures de restriction de consommation d'eau à respecter dans le département du Rhône a été distribué à la population dans le dernier Flash infos.

- Jugement suite aux dégradations dans le village

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2019, des dégradations ont été commises dans le village sur la place de la mairie (tableau d'affichage, toilettes incendiées, fontaine etc...) ainsi qu'à l'école. La commune a fourni au Tribunal le détail des factures (déduction faite du remboursement partiel de l'assurance) pour un montant de 6.323,40 euros. Le jugement en chambre du conseil du Tribunal pour enfants de Villefranche-sur-Saône en date du 27 janvier 2022 a déclaré les deux jeunes entièrement responsables du préjudice subit et condamné solidairement à payer à la commune de Belmont d'Azergues la somme de 6.323,40 euros au titre de dommages-intérêts. La commune a été informée début août qu'elle pouvait saisir le SARVI (Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infraction) en cas de non-paiement.

- Eclairage public

Monsieur le Maire a demandé à monsieur Samuel Gonnon de contacter le SYDER afin de mettre l'éclairage public en LED pour réaliser des économies. En effet, les LED permettent à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage. Ce programme de changement des luminaires a un coût mais peut faire l'objet d'aide et de conditions financières préférentielles du SYDER. Les changements de lampadaires et d'armoires vont être programmés sur fin 2023 et 2024.

L'installation d'une borne de recharge électrique pour voitures dans le village est à l'étude par l'intermédiaire du SYDER.

- Commerce multi services

Monsieur le Maire s'est rendu chez le notaire lundi 29 août pour signer la reprise du commerce multi service O Ptit Plaisir par un nouveau restaurateur. La réouverture est prévue lundi 5 septembre avec les mêmes services qu'auparavant à savoir, pain, journaux, traiteur, bar, restaurant. Il devrait y avoir 3 à 4 salariés et une ouverture le dimanche matin en septembre.

Il souhaite proposer des soirées à thème avec notamment des groupes de musique.

## **Comptes-rendus des commissions et syndicats**

### **\*Commission animation**

Madame Sandrine Jorland présente le bilan des dernières animations. Le marché nocturne sur la place de la mairie du vendredi 8 juillet a été un succès avec 9 exposants qui ont bien vendu. Le lendemain, un concert gratuit suivi d'un feu d'artifice a attiré beaucoup de spectateurs qui ont bien apprécié. Sur les deux soirées, le bilan financier est pratiquement équilibré avec 2.045 € en recettes et 2.226 € en dépenses.

Un marché de l'Avent est prévu le 2 décembre en collaboration avec le Sou des Ecoles.

La commission animation se réunira le 30 septembre prochain.

### **\*Commission communication**

Madame Nathalie Couturier informe l'assemblée que le Flash infos a été distribué. La commission travaille sur le prochain bulletin intercommunal et recherche des annonceurs.

### **\*Ambroisie**

Messieurs Jérôme Lebeau et Pascal Lequien se sont occupés comme chaque année au cours de l'été de répertorier les zones envahies par l'ambroisie et ont constaté une nette amélioration sur certaines parcelles ce qui est très encourageant après plusieurs arrachages. De nouvelles zones au niveau et en dessous des jardins partagés sont apparues là où la terre a été retournée pour des travaux.

Sur les parcelles agricoles cultivées, la destruction dépend du bon vouloir des agriculteurs. Certains le font sérieusement et agissent au bon moment avant la floraison et obtiennent de très bons résultats. D'autres agissent différemment selon leur bon vouloir sans résultat probant.

### **\*MARPA**

Madame Sylvia Maillot annonce la journée portes ouvertes de la résidence à Ternand le 10 septembre. A ce jour, il n'y a pas beaucoup de personnes intéressées pour devenir résidents.

Madame Laëtitia Soulier signale la présence de nombreux moustiques et souhaiterait une campagne de démoustification.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 21 octobre 2022 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le jeudi 13 octobre 2022 à 18 heures 45.

La séance est levée à 21 heures 15.